

# CHARTRE ÉTHIQUE

GRUPE UMS



# Sommaire

<b>Le message du Président du Conseil d'Administration.....</b>	<b>4</b>
<b>À propos de notre Charte éthique qui s'applique cette charte ?.....</b>	<b>5</b>
<b>À qui s'applique-t-elle et quand ? .....</b>	<b>5</b>
<b>Les violations à la Charte éthique.....</b>	<b>6</b>
<b>Nos valeurs.....</b>	<b>7</b>
<b>Ce que nous exigeons, ce que nous refusons.....</b>	<b>8</b>
<b>Envers les personnes.....</b>	<b>8</b>
<b>Nos principes en matière de respect des règles de Santé/Sécurité.....</b>	<b>8</b>
Les situations dangereuses.....	8
L'aptitude au travail.....	8
<b>Nos principes en matière des droits de la personne .....</b>	<b>9</b>
Egalité des chances et de traitement sur le lieu de travail.....	9
Harcèlement, intimidation & activités apparentées.....	9
Respect des Droits de l'homme.....	9
Activités politiques.....	9
<b>Envers la société.....</b>	<b>10</b>
<b>Nos principes en matière de respect de l'Environnement.....</b>	<b>10</b>
Prévention de la pollution.....	10
Utilisation durable des ressources.....	10
<b>Dans nos interactions.....</b>	<b>11</b>
<b>Nos principes en matière de respect des législations.....</b>	<b>11</b>
Corruption.....	11
Conflits d'intérêts.....	11
Prévention de la fraude.....	12
Respects des règles de Concurrence loyale.....	12
Respects des règles d'échanges.....	12

# Sommaire

Nos principes en matière de relation avec les tiers.....	13
Relations avec les instances publiques.....	13
Relations avec les prestataires.....	13
Relations avec les clients.....	13
<b>Deprotéger.....</b>	<b>14</b>
Nos principes en matière de respect de l'information et de la confidentialité.....	14
Protection des informations personnelles.....	14
Intégrité des données et des informations.....	14
Observation des règles de confidentialité.....	14
Nos principes en matière de protection des biens et ressources.....	15
Sûreté des sites.....	15
Utilisation et protection des ressources.....	15
Préservation de la propriété de nos Clients, de la propriété des tiers.....	15
Nos principes en matière de respect de l'image de la société.....	16
Usage des médias.....	16
Usage des signes d'appartenance.....	16
<b>Un doute, une question au sujet de la Charte.....</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>18</b>
<b>Remise de la Charte éthique.....</b>	<b>19</b>

# Le message du Président du Conseil d'Administration



**Fadi Wazni**  
PCA de UMS

## **Chers collaborateurs, chers partenaires,**

Travailler dans le respect de nos valeurs fondamentales qui sont l'honnêteté, l'intégrité et le respect, de nos standards et nos règles sont les piliers de notre belle Entreprise et de sa pérennité. Notre croissance au cours des dernières décennies a été portée par les actions de tout un chacun au quotidien.

Le présent Code de Conduite énonce notre cadre de conduite attendue par chacun d'entre nous. Il nous donne notre ligne de conduite, nos valeurs et les standards que nous devons appliquer dans la conduite de nos activités. Il vient en complément au règlement intérieur, aux standards et aux règles existantes afin de nous améliorer en continue.

Je demande à chacune et à chacun d'entre nous d'incarner, au quotidien, dans notre entreprise, les valeurs et les règles que nous voulons respecter dans ce code pour ainsi faire pérenniser une culture éthique et protéger l'avenir d'UMS car une conformité stricte est une conformité plus efficace. Une conformité efficace est un avantage concurrentiel.

# À propos de notre Charte éthique

Notre Charte Éthique (ou Charte) décrit les règles, les attitudes et les comportements qui doivent être respectés par toute personne qui travaille ou représente le groupe UMS ou une de ses filiales. Elle vient en complément au règlement intérieur et décrit les bonnes pratiques en matière d'éthique dans le cadre de la réalisation des activités.

Nous parlons de représentant d'UMS, pour toute personne employée par UMS ou une personne tierce qui est mandatée par UMS pour réaliser une activité pour le compte d'UMS.

Les règles contenues dans ce code reflètent les valeurs fondamentales de notre société et constituent un guide de référence que chacun doit s'approprier.

La charte énonce nos engagements en termes de protection des droits humains, des droits au travail, de l'environnement, d'éthique des affaires, des clients et des communautés à l'égard de tous ceux qui travaillent avec nous et pour nous afin d'instaurer une culture de respect propice au développement individuel de chacun entraînant le développement et la pérennité de notre entreprise.

## »» À qui s'applique-t-elle et quand ?

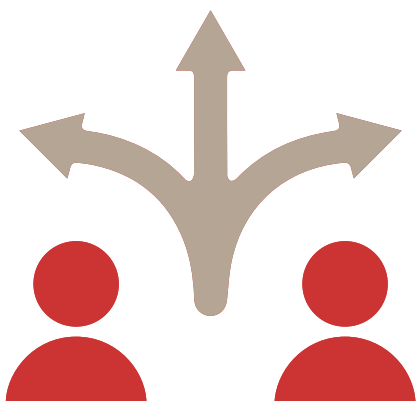
Tous les employés du Groupe UMS, toutes catégories d'emploi confondues, doivent respecter cette Charte éthique dans leurs activités internes et externes liées au travail.

La Charte éthique s'applique de la même façon aux partenaires et aux sous-traitants d'UMS, quelque-soit la position hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'activités pour le compte d'UMS.

Les membres de l'encadrement et de la direction sont dépositaires d'une responsabilité supplémentaire ; celle d'être exemplaire dans les actions, dans les paroles et dans le comportement par l'application des règles de cette charte.

**La Charte éthique s'applique dès lors qu'une personne œuvre pour le compte d'UMS :**

- Sur un des sites d'activité d'UMS
- Hors site dans le cadre de l'exécution d'une activité pour le compte du groupe (routes, sites client, etc.)





# Les violations à la Charte éthique

Les règles énoncées dans la charte éthique sont nos convictions profondes sur la bonne manière de travailler. Leur respect est donc primordial. Les violations aux règles de cette charte, tout comme les violations au règlement intérieur, doivent nous être remontées.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours facile de dénoncer quelqu'un mais nous ne pouvons accepter qu'un mauvais comportement puisse nuire à l'ensemble.

Les signalements peuvent se faire auprès de la direction générale par écrit ou au téléphone à travers les adresses et numéros dédiés.

»» NUMÉRO POUR LES ALERTES  
XX XX XX XX XX

»» EMAIL POUR LES ALERTES  
[conformite@ums-cky.com](mailto:conformite@ums-cky.com)

Les signalements peuvent se faire de manière anonyme si nécessaire ; mais pouvoir contacter l'émetteur du signalement nous aidera dans les enquêtes.

À réception d'un signalement les personnes chargées de traiter les signalements lanceront l'enquête dont l'équipe est déterminée en fonction du problème soulevé. Un rapport avec recommandations d'action sera rendu et la personne ayant signalé le problème sera informée des suites de l'enquête.



Pour plus d'information  
veuillez consulter la  
documentation :  
**Signaler un problème**

## LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Signaler un problème de conformité peut être difficile.

Nous vous garantissons la protection des informations sur les lanceurs d'alertes et leur protection dans la mesure où les signalements reposent sur des déclarations ou des éléments de bonne foi.



## Nos valeurs

### L'honnêteté

L'honnêteté dans le travail nous permet de ne jamais nous mettre volontairement dans des situations frauduleuses, de reconnaître ses faiblesses afin de les corriger et de s'améliorer.

Nous devons réaliser notre travail de façon juste, conforme à la réalité et dans le respect des règles et des procédures.

### L'intégrité

Soyez intègre dans le travail. Signalez rapidement toute préoccupation que vous pouvez avoir relative à la conformité que ce soit avec les lois et règlements, les règles internes, ce code ou toute règle applicable dans le cadre de vos activités. En cas de doute, demandez avant d'agir.

### Le respect

Nous respectons autrui et leurs avis. Nous respectons les règles et nous respectons nos engagements. Le respect à tous les niveaux est essentiel pour établir des relations de confiance permettant à chacun de s'épanouir et de se développer dans le travail.

# Ce que nous exigeons, ce que nous refusons

## Envers les personnes

### Nos principes en matière de respect des règles de Santé/Sécurité

La santé et la sécurité est l'affaire de tout un chacun, et personne ne doit accepter que nos activités portent atteinte à la santé et à la sécurité de nos employés, de nos partenaires ou de nos communautés, que ce soit sur nos sites ou hors site.

Tout un chacun est responsable de s'assurer qu'il est apte à la réalisation de ses tâches, que ce soit physiquement ou mentalement. Dans le cadre de l'activité, il est demandé à chacun d'être vigilant pour son voisin et d'intervenir en cas de constat de situation dangereuse. Afin de garantir la santé et la sécurité dans nos activités, il est demandé à tout le monde de se conformer aux règles et standards en place. Ces règles et standards sont alignés aux standards internationaux car nous sommes convaincus que rien n'est plus important que de rentrer chez soi après le travail.

Nous encourageons chacun à prévenir en cas de situation de danger qui pourrait menacer la sécurité ou la santé des personnes ou des biens de l'entreprise. Ne présumez jamais que quelqu'un reportera le risque que vous avez constaté.



### VOS RÉFÉRENTS

Nos politiques SST  
**votre responsable  
ou N+2**

Nos plans  
de gestion SSTE  
**le département SST**

Nos standards  
— **les ressources  
humaines**  
— **les équipes  
médicales**

### Les situations dangereuses

Il est obligatoire de signaler toute situation dangereuse afin de la prévenir mais également de reporter les accidents, les machines ou équipement dangereux, les presque accidents.

Avant de commencer un travail, prenez le temps d'analyser la situation et de vérifier que toutes les mesures de prévention sont en place.

Certaines activités non routinières présentent des risques accrus. N'hésitez pas à demander conseil ou assistance avant de les réaliser.

### L'aptitude au travail

Il est primordial pour la sécurité de tous que toute personne exerce ses activités professionnelles en étant en pleine possession de ses capacités, et qu'elle ne soit pas affectée par la consommation de produits narcotiques, légaux ou illégaux.

La possession et/ou la consommation de drogues, d'alcool et autres substances psychotiques est strictement interdite pendant l'exercice de nos activités sur nos sites et hors sites (selon les cas, certaines dérogations peuvent être données).



## Nos principes en matière des droits de la personne

Nous traitons toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons avec dignité et respect, et ne tolérons aucune forme de discrimination que ce soit.



### Egalité des chances et de traitement sur le lieu de travail

Nous nous engageons à ce que les décisions de recrutement, de promotion ou de développement soient basées uniquement sur le mérite du travail individuel fourni. Nous considérons les compétences, les qualifications, l'aptitude au travail et les capacités. Nous ne tolérons pas de discrimination, que ce soit basée sur l'ethnie, la nationalité, la croyance, le sexe, la sexualité, le handicap, les opinions politiques ou autres.

De la même manière, nos engagements avec des tiers (fournisseurs, clients, contractants...) sont faits avec impartialité.

Nous nous efforcerons de faire la promotion de l'égalité homme-femme au travail.

### VOS RÉFÉRENTS

Nos politiques des droits de l'homme  
**vos responsable ou N+2**

Notre politique RH  
**les ressources humaines**

### Respect des Droits de l'homme

L'ensemble du groupe UMS s'engage à exercer ses activités dans le respect des droits humains et de la dignité de tout un chacun. Nous ne tolérons aucune conduite qui favorise, encourage ou facilite la traite de personnes, le travail des enfants, le travail forcé ou toute autre violation des droits humains.

Nous mettons en place des moyens de vérification afin de prévenir tout manquement dans le cadre de nos relations de travail. Nos services de sûreté et nos interactions avec les forces de l'ordre se font selon les recommandations des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

### Harcèlement, intimidation & activités apparentées

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou d'intimidation sous quelque forme que ce soit et invitons toute personne qui serait victime ou témoin d'un abus à suivre la procédure de signalement. UMS s'engage dans le traitement confidentiel de tout signalement et la protection de l'auteur du signalement.

Nous demandons à chacun de supporter toute personne ayant pu être victime de tels faits et de les encourager à signaler le problème.

On entend par harcèlement des agissements malveillants et répétés à l'égard d'autrui, susceptibles notamment d'altérer sa santé physique ou mentale, de porter atteinte à ses droits ou à son avenir professionnel, ou, d'altérer ses conditions de vie.

**Le harcèlement peut prendre des formes verbales, physiques, sociales ou psychologiques.**

### Activités politiques

Tous nos employés sont libres de leurs convictions. Toutefois toute démonstration ou débat politique est formellement interdit sur l'ensemble de nos sites.

Si un de nos employés souhaite s'investir en politique, il devra au préalable en informer la Direction des Ressources Humaines. En aucun cas le nom d'UMS doit être associé à un engagement politique d'un de nos employés.

**UMS s'interdit de s'engager dans des activités politiques, ne favorise aucun parti, groupe ou représentant politique.**

## Envers la société

### Nos principes en matière de respect de l'Environnement

**La préservation de l'environnement est une de nos priorités.**

Ainsi, l'ensemble du groupe UMS s'efforce de réduire son impact sur l'environnement par la réduction de la consommation de ressources naturelles et la diminution des rejets.

Notre approche, basée sur l'identification, l'évaluation et le contrôle des impacts, est déployée sur l'ensemble de nos activités.

### VOS RÉFÉRENTS

Notre politique environnement  
**votre responsable ou N+2**

Nos plans de gestion SSTE  
**Le département Environnement**

Nos standards  
**les ressources humaines**

### Prévention de la pollution

La prévention de la pollution, par la limitation des déchets, que ce soient les émissions gazeuses, liquides ou solides, est intégrée dans toutes les étapes de cycle de vie de nos services.

Il est de la responsabilité de tout un chacun de comprendre les impacts sur l'environnement liés à ses activités et de mettre en place les moyens de prévenir, d'atténuer ou de réhabiliter toute pollution.

Toute contamination de l'environnement, même minime, doit être immédiatement signalée.

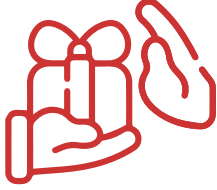
Le groupe s'engage à se mettre régulièrement à niveau dans le cadre de la gestion des produits dangereux pour éviter toute atteinte à l'environnement et la santé des personnes

### Utilisation durable des ressources

Conscient que les ressources naturelles ne sont pas infinies ; nous mettons en place des mesures pour en limiter l'utilisation et promouvons, là où c'est possible l'utilisation de ressources renouvelables.

Chacun à son niveau se doit de limiter la consommation de ressources, de promouvoir et la réutilisation et l'économie circulaire.

## Dans nos interactions



### Nos principes en matière de respect des législations

**UMS s'engage à respecter les lois des pays dans lesquels elle opère.**

En cas de base légale insuffisante, nous prendrons en référence les standards internationaux.

Tout exercice d'activités dans nos sites ou pour le compte d'UMS en dehors de nos sites doit se faire dans le respect des lois et règlements.

### Corruption

Nous condamnons fermement toute forme de corruption. La simple suspicion peut sévèrement endommager notre réputation.

Aussi, nous n'offrirons pas, n'accepterons pas, ne solliciterons pas ou ne paierons pas de pots-de-vin ou de paiement de facilitation, quelle que soit la « coutume locale » en vue d'engager les autres à agir de façon incorrecte ou influencer une décision en notre faveur.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à ce sujet. Toute personne agissant au nom du groupe doit se conformer à cette exigence.

**Corruption** : Désigne le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.

On distingue la **corruption active** (fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée) de la **corruption passive** (fait, pour la personne investie de la fonction déterminée, d'accepter le don ou l'avantage).

**Pots-de-vin** : Signifie donner ou recevoir une récompense afin d'influencer le comportement de quelqu'un.

**Paiement de facilitation** : Désigne des sommes d'argent payées afin d'accélérer ou de « faciliter » des démarches.

**Cadeaux et dons** : Un cadeau, quelle que soit sa valeur, qui serait perçu comme une tentative d'influencer un comportement, ou inapproprié est considéré comme une tentative de corruption, et donc traité comme tel.

Dans le cours des relations d'affaires, les salariés s'interdisent d'octroyer ou d'accepter des actes de complaisance, des faveurs ou autres cadeaux, sauf s'il s'agit d'actes de courtoisie ou d'hospitalité objectivement vérifiables. En cas de doute, il faudra se référer à la direction générale

### Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts naît dès lors que nos activités personnelles, nos intérêts et nos relations interfèrent avec nos responsabilités et/ou celles de la société.

Si un intérêt personnel est susceptible d'entraver une décision ou de l'affecter de quelque manière que ce soit, et que l'impartialité d'un employé ou représentant du groupe peut être remise en cause, il est impératif de se retirer de l'action et d'en informer sa hiérarchie. Lorsqu'une telle situation ne peut être évitée, nous le gérons de manière collective, appropriée et transparente.



## Prévention de la fraude

La fraude peut prendre plusieurs formes, comme le vol, le détournement de fonds, mais aussi les fausses déclarations, la falsification de documents...

Il s'agit d'un délit qui nous expose à d'importants risques financiers et juridiques, et qui peut considérablement nuire à notre réputation.

Nous cherchons à empêcher, à détecter et à enquêter sur les comportements malhonnêtes qui peuvent nous concerner, en demandant à tous nos employés de signaler tout soupçon de fraude et en mettant en place un programme de détection et de prévention de la fraude.

## Respects des règles de Concurrence loyale

Que ce soit en interne ou en externe, nous nous interdisons la concurrence déloyale.

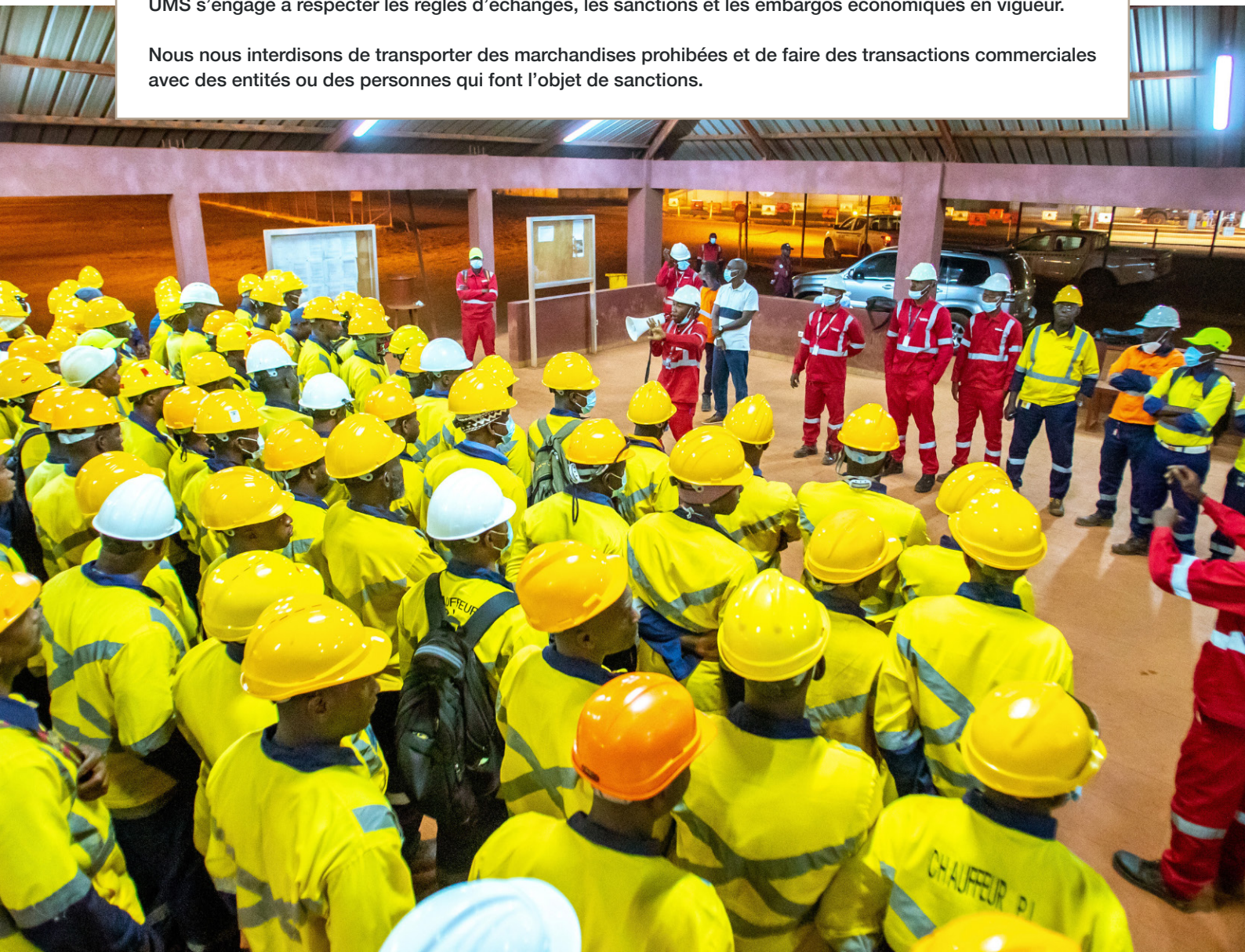
En interne, toute forme de concurrence doit se faire dans le respect de nos valeurs et du climat de travail.

À l'externe, le groupe UMS s'interdit les ententes ou les comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles : nous ne croyons pas dans un développement durable qui ne soit pas basé sur la loyauté.

## Respects des règles d'échanges

UMS s'engage à respecter les règles d'échanges, les sanctions et les embargos économiques en vigueur.

Nous nous interdisons de transporter des marchandises prohibées et de faire des transactions commerciales avec des entités ou des personnes qui font l'objet de sanctions.





## Nos principes en matière de relation avec les tiers

Dans nos relations avec les tiers, nous engageons notre société. Chaque tiers doit être traité avec respect, de manière professionnelle et conformément à l'éthique et aux lois. La nature des relations avec certains tiers nécessite une vigilance accrue dans la collaboration.

### Relations avec les instances publiques

Dans le cadre de la réalisation de ses activités, UMS est amené à interagir quotidiennement avec des représentants des instances publiques. Nous avons pour objectif de maintenir des relations courtoises et honnêtes avec les instances publiques.

Les entretiens avec les instances publiques ou leurs représentants doivent être documentés. Si, dans le cadre de la réalisation de vos activités, vous êtes en interaction avec du personnel des instances publiques, vous devez vous assurer que vous avez l'autorité pour le faire, dans le cas contraire vous devez les renvoyer vers les personnes habilitées.

### Relations avec les prestataires

Nous sélectionnons nos prestataires dans l'intérêt de notre société, suivant nos objectifs et sur la base des besoins définis.

Nous évaluons nos prestataires et analysons les risques liés aux engagements avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs sont traités dans le respect des engagements de cette charte, dans le respect du code de conduite fournisseur et le respect de ces règles par nos fournisseurs, est condition de la pérennité de nos relations.

### Relations avec les clients

L'excellence de notre qualité de service est gage de la satisfaction de nos clients. Nous traitons nos clients dans le respect de cette charte afin de garantir des relations professionnelles et honnêtes gages de satisfaction et de relations à long terme.



## De protéger



### Nos principes en matière de respect de l'information et de la confidentialité

#### Protection des informations personnelles

Le groupe UMS utilise et protège les informations personnelles que la société recueille ou conserve à des fins administratives.

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles et toute information que vous nous fournissez dans ce cadre.

#### Intégrité des données et des informations

Pour que UMS puisse opérer de manière efficace et dans le respect des obligations légales et réglementaires, la qualité des données et des informations a une importance capitale.

Les informations nécessaires au fonctionnement de la société (financières, du personnel, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos activités, de nos ressources, les données HSE, légales, environnementales, de présence, les indicateurs...) doivent être exactes et gérées de manière correcte et véridique.

#### Observation des règles de confidentialité

Dans le cadre de vos activités, vous pouvez être amené à avoir accès à des informations, à des données confidentielles ou sensibles, à des éléments de propriétés intellectuelles qui doivent être protégés de toute utilisation abusive ou interdite.

Il est formellement interdit de divulguer ces informations ou ces données sans autorisation explicite, même dans le cadre de la réalisation des activités.

**Alors, en cas de doute, posez la question !**



## Nos principes en matière de protection des biens et ressources

### Sûreté des sites

Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer de la sûreté des sites, des équipements, et des ressources de la société.

Toute sortie d'équipement de la société doit se faire selon les règles établies.

### Préservation de la propriété de nos Clients, de la propriété des tiers

En tant que transporteur, notre activité consiste en la prise en charge quotidienne de biens. Ces biens ne font partie ni du patrimoine de notre société, ni du patrimoine individuel des salariés. Il s'agit de propriétés de tiers dont nous avons la responsabilité de délivrer intacts.

Chacun est tenu de protéger ces biens, de les utiliser de manière efficace et en toute sécurité, de veiller à ce qu'ils soient pris en charge en cas de dommage.

### Utilisation et protection des ressources

Nos ressources matérielles et financières sont indispensables à notre fonctionnement et notre réussite. Afin de réaliser nos activités, UMS met à disposition un certain nombre de ressources à ses employés, clients ou prestataires. Cela inclut : Les infrastructures, les équipements, les outils informatiques, les stocks, des fonds, des propriétés intellectuelles, des informations confidentielles et des données qui peuvent être sensibles commercialement.

Il faut également prendre des mesures pour que les ressources ne soient pas volées, abîmées ou mal utilisées. Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que nos ressources ne sont pas abîmées, détruites, vendues, jetées, prêtées à des parties externes ou données sans accord préalable.

Nous devons garantir que les informations confidentielles, sensibles ou les propriétés intellectuelles soient protégées de toute utilisation interdite. **Si vous ne savez pas si vous pouvez partager, demandez !**





## Nos principes en matière de respect de l'image de la société

Le groupe UMS s'efforce de préserver son image et sa renommée. Ainsi, les salariés ont le devoir de ne pas nuire à l'image de la société, tant dans leur comportement, leurs actes que dans leurs paroles, que ce soit pendant l'exercice de leurs fonctions ou dans leur vie privée.

### Usage des signes d'appartenance

Les équipements portant les insignes de la société ne doivent être portés que pendant l'exercice de la fonction (badges, tenues...)

### Usage des médias

Les Collaborateurs, à moins d'y être autorisés par l'entreprise, ne sont pas autorisés à représenter la société auprès des médias ni à exprimer des opinions ou à publier des informations dans les médias ou dans tout autre réseau de communication, au nom de la société. Cette règle s'applique à tous les types de médias ; notamment les réseaux sociaux, les radios...

Peuvent être communiqués uniquement les informations officiellement destinées à la communication et uniquement dans le but prévu. Ceci inclut, mais sans se limiter les communications de photos pendant la réalisation d'activités.



# Un doute, une question au sujet de la Charte

## Vous avez des questions ?

Sur le code, son application, vous êtes confrontés à une situation où vous n'êtes pas sûr ?

## Plusieurs référents sont disponibles

Pour répondre à vos interrogations



# Conclusion

L'adhésion et l'engagement de chacun à respecter cette Charte éthique, le mettre en œuvre concrètement et le promouvoir quotidiennement dans le cadre de son travail sont essentiels.

L'important est de toujours se poser la question suivante : **Est-ce conforme à nos valeurs, aux principes de notre Charte éthique ?**

**En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter vos référents en matière de charte éthique.**



# Remise de la Charte éthique

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ Matricule \_\_\_\_\_

Confirme avoir reçu un exemplaire de la charte éthique d'UMS en date du \_\_\_\_\_

Lors de sa remise, la charte éthique m'a été expliqué, ainsi que la procédure pour demander plus d'explications. Les sanctions disciplinaires en cas de violation de la présente charte éthique m'ont été expliquées.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'employé :



**CHARTRE ÉTHIQUE - GROUPE UMS 2024**